

Châtillon, le 2 mars 2022

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER DIVISION LECLERC-LES SABLONS  
Jeudi 20 janvier 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 20 JANVIER À DIX-NEUF HEURES**, les membres composant le conseil quartier division Leclerc-les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 11 en visio conférence, sous la présidence de **M. MOUTON**, Adjoint à la Maire à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 10/01/2022**

**Présents :**

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),  
Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente  
M. DORSO André, co-président  
Mme BERNARD HULIN Yvane, M. BINET Rémi, M. BOUSQUET Jean-Philippe, Mme  
COUVREUR Caroline, M. DON Dominique, M. FAYE David, M. GAY Jean-Michel, Mme MARIEN  
Ariane

Lesquels formant la majorité des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme BÉNICHOU Florence.

**Absent(e)s :** M. CASMEZE Cyrille, Mme MONIQUE Pascale, M. MYSLIWICE François

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

- Validation du Compte-rendu du dernier conseil
- Arrêté sur le bruit : point d'information
- Arrêté sur le « permis de louer » : point d'information sur le quartier
- Plan global de déplacements
- Sécurisation de la circulation autour des Sablons et alentours
- Projet immobilier rue du Plateau
- Questions diverses :
  - Fonctionnement du Vélib depuis son lancement
  - Nettoyage du quartier (horaires et fréquence de passage des véhicules)
  - Calendrier d'arbitrage pour les projets relatifs au quartier

## **1. Approbations du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2022**

Ce point est approuvé à l'unanimité

### **2. Arrêté relatif au bruit**

Cet arrêté a été pris en décembre par Mme la Maire car il était inexistant sur la commune. Il vise à réglementer le bruit pour défendre le cadre de vie de tous, en cas d'abus par certains voisins. Il permettra à la police municipale d'intervenir et verbaliser si nécessaire. Il concerne les particuliers et prime donc sur les règlements de copropriétés mais il concerne aussi les professionnels qui pourraient abuser dans certaines situations.

Exemple en est avec les extracteurs de climatisation de l'ONERA qui sont toujours très bruyants toute la nuit, malgré plusieurs contacts avec la direction.

L'arrêté pourra être modifié si les horaires indiqués s'avèrent ne pas convenir aux besoins et pratiques du plus grand nombre.

En sont exemptés :

- les sinistres graves avec intervention urgente et imminente
- les manifestations municipales notamment sur le stade, sur demande de dérogation à 10 jours avant l'évènement.

L'arrêté sera envoyé aux membres du conseil. Une communication sera faite dans le journal Châtillon Informations et autres modes de communications électroniques.

### **3. Permis de louer**

L'équipe municipale a souhaité adhérer au dispositif proposé par le territoire Vallée Sud Grand Paris afin de limiter la location abusive de logements indécents par certains propriétaires sur la commune.

Les propriétaires d'appartements construits avant 1980 et ceux des maisons individuelles doivent demander l'autorisation de louer. Ce qui donnera lieu à une vérification de la salubrité du logement proposé à la location. Les agences immobilières ont été également informées de ce dispositif.

Toutes les rues ne sont pas concernées car la gestion serait trop lourde pour Vallée Sud, ont été ciblées celles qui font l'objet de situations connues ou par choix stratégique.

Pour le quartier sont répertoriées les rues : passage des étangs - Sentier de la Savoie - rue de la Défense - rue de l'Île - rue du Plateau - rue du fort - rue Hoche - rue Marceau et les immeubles antérieurs à 1980.

### **4. Plan global de déplacement**

L'équipe municipale lance une étude approfondie sur l'organisation des déplacements sur la commune. Cette démarche répond à la volonté de vouloir rendre la ville plus apaisée avec un meilleur partage des déplacements pour tout type d'usager.

C'est le cabinet Transamo qui a remporté le marché public car il proposait une étude longue mais très participative et qui peut être mise en place rapidement par la suite ensuite.

Cette société connaît bien le territoire car elle est située à Issy les Moulineaux et a réalisé les plans de déplacement d'autres communes voisines.

Le calendrier est prévu comme suit :

→ en février/mars : visites sur sites pour élaborer un diagnostic sont prévues ainsi qu'une enquête en ligne sur le site de la ville.

Les élus comptent sur le relais des conseillers de quartier pour diffuser l'information et inciter les riverains à répondre à cette enquête.

→ de juin à août : Les conseils de quartier seront sollicités pour travailler sur les scénarii qui leur seront proposés.

→ sept/novembre : présentation au grand public avant de pouvoir réorganiser l'ensemble de la ville.

Il serait donc intéressant de prévoir la diffusion d'éléments avant le prochain conseil afin de se préparer à ces ateliers.

Du fait de cette démarche, les problématiques qui ont été signalées en ville, ne seront pas réglées avant la fin de l'étude afin de ne pas fausser le travail et risquer de produire de mauvaises répercussions sur d'autres secteurs.

En ce qui concerne la réorganisation des transports en commun, un travail en concertation avec les autres communes est également prévu.

Certaines ont déjà eu lieu :

→ Comme la concertation avec la Société du Grand Paris, Bagneux et Montrouge pour ce qui concerne la ligne 15

→ et avec la RATP et Bagneux pour ce qui concerne le prolongement de la ligne 4 du métro.

Une connexion avec Châtillon est déjà organisée grâce aux bus 323 reliant la station Barbara et le bus 162 qui dessert la station terminus Lucie d'Aubrac.

Cependant, celui-ci a des horaires de passages très longs → à voir avec Ile-de-France mobilités pour augmenter la fréquence

Par contre, l'Amibus ne fera pas de détour jusqu'à Bagneux, il faut emprunter les bus RATP pour s'y rendre. Cependant, Vallée Sud prépare un nouvel itinéraire de cette navette interne afin de la rentabiliser davantage.

- La fermeture de la station de métro Châtillon-Montrouge :

→ au mois de février à partir de minuit les bus 191 et 391 rouleront de nuit pour remplacer le métro

→ au mois de mai pendant les 3 semaines pour désamiantage, impliquera de descendre à la station Malakoff Etienne Dolet et de rejoindre à pied le quartier du métro de Châtillon.

Il n'a pas été possible d'organiser une navette du fait de la circulation automobile et du tram trop complexes.

→ quid des personnes pmr ? rien n'est prévu car trop onéreux et compliqué pour sans doute peu d'usage selon la RATP

Un fléchage est prévu et des moyens humains (gilets rouges) seront déployés pour aider au mieux les usagers à se diriger pendant cette période.

Les travaux de la ligne 15 sont tellement complexes du fait des nombreuses connexions et implications que toute modification a de grosses conséquences sur tout le programme de travaux. Les communes ne peuvent intervenir qu'en faisant en sorte que les choses se passent le moins mal possible.

- Modification de la piste cyclable autour du rond-point Charles de Gaulle :

Un nouveau projet a été soumis le 08/12 à la voirie départementale avec une piste indépendante faisant le tour du rond-point.

Cet axe est aussi prévu dans le plan de la Région Ile de France, la réponse devrait parvenir à Châtillon en février.

## **5. Sécurisation de la circulation autour des Sablons et alentours :**

Le site est toujours « accidentogène » auprès de la passerelle malgré un barriérage, un nouveau passage piétons et la présence d'un agent ASVP au moment des entrées et sorties de classes.

Créé en 2012 à l'arrivée du tram, le site n'est plus adapté du fait de l'augmentation de la fréquentation des vélos et surtout le déploiement des cycles électriques qui sont très rapides. Ce lieu névralgique entre la station du tram, l'entrée de l'école et la descente des vélos provoque de l'insécurité au risque de percuter un enfant mais aussi des incivilités.

Il a été demandé la création d'une chicane (succession de 2 virages inversés) obligeant les cyclistes à casser leur vitesse car les barrières sont dangereuses pour eux.

La réponse du département sur ce sujet est attendue.

## **6. Projet immobilier rue du Plateau**

Le dossier de permis de construire PC n'ayant pas été validé, les plans ne sont pas disponibles pour le moment.

Le dossier ayant déjà été refusé une première fois sous couvert de certains points du PLU comme la réduction du nombre de logements et l'augmentation de la végétalisation, il est donc très possible qu'il obtiendra un avis favorable en deuxième passage même s'il ne répond pas aux projets de la municipalité. Notamment en ce qui concerne l'accès de parking dans les 10 premiers mètres du sentier de l'Orme au chien qui n'a pas été protégé par le PLU. Cet argument ne tient pas pour refuser le permis de construire.

## **7. Questions diverses**

- Nouveau feu intelligent

Au 47 avenue de la Division Leclerc, un feu intelligent a été installé cet été pour favoriser la sécurité des riverains et des piétons. Le feu est au rouge en fonctionnement classique, et récompense les véhicules roulant à 30 km/h et moins en passant au vert. Ce dispositif répond à un double objectif : sécuriser la traversée piétonne créée en mai 2021, qui permet d'accéder à la Crèche des Sablons et à l'entrée du parc André Malraux, tout en limitant la vitesse des véhicules circulant sur l'avenue de la Division Leclerc.

Après ces quelques mois de pratique il convient de constater qu'il est très réceptif à l'appel des piétons et pas trop contraignant pour les véhicules.

- Chantier de construction de l'immeuble avenue de Verdun en face la station de tram : Les cloisons métalliques ont été malmenées par le vent et peuvent s'avérer dangereuses, si le chantier n'est pas levé prochainement → à surveiller  
La voirie doit être remise en état par le promoteur avant la fin du chantier puis le service départemental parcs et jardins viendra végétaliser l'espace.

- Fonctionnement du Vélib' depuis son lancement  
5 stations sur 6 sont ouvertes ce qui représente environ 1800 vélos par mois sur Châtillon.  
Il y a eu une rupture de stock des vélos électriques en nov/déc suite à des ennuis techniques.  
Des informations complémentaires sont disponibles dans le support ci-joint.

- Nettoyage de la ville  
Problématique de personnel et de machines balayeuses peu nombreux, cependant l'organisation ne privilégie pas les passages de l'engin le matin aux heures de pointe vers la rue du Plateau, mais plutôt l'après-midi.

Il est signalé que dans la rue des Pierrelais, une petite allée n'est pas nettoyée par l'engin car non accessible alors que de nombreux déchets s'y entassent. → faire intervenir la brigade à pied.

- La collecte des encombrants « à la demande » est mise à l'essai par Vallée Sud sur 2 communes pilotes voisines pour 1 an. Si le bilan s'avère positif le dispositif sera lancé aussi à Châtillon.
- L'appli « mon Châtillon » sera lancée sûrement en 2023 une fois le site internet de la ville sera modernisé. En attendant, il est possible de signaler les problèmes de voirie ou autre sur Twitter ou par téléphone au 01 58 07 15 71
- Création d'un caniparc le long de la piste cyclable entre les 2 arrêts de tram en haut de l'avenue de Verdun. Elle sera assez vaste pour comprendre un espace promenade et un espace « agilité » avec une entrée pour chacun. Les travaux devraient commencer dans les prochaines semaines.
- L'aménagement du parc du Panorama fera l'objet d'une végétalisation participative qui sera prévue au budget voté en avril 2022.
- Il est indiqué que le journal municipal n'a pas été distribué à l'allée des Sablons lors de la parution du dernier numéro. Il convient de signaler ce genre d'information en mairie, qui fera le nécessaire auprès du prestataire afin que cela ne se renouvelle pas.
- Il est demandé la possibilité de remettre la pendule géante du carrefour Charles de Gaulle à l'heure car elle ne fonctionne pas depuis très longtemps → à voir avec la société JC Decaux.
- La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 17 mai à 19h.

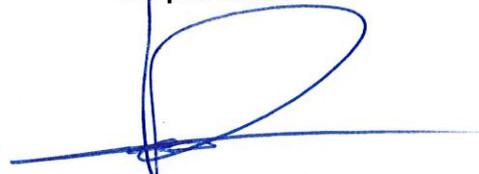
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15**

**Adjointe à la Maire**



**DORFIAC Elodie**

**Co-président**



**DORSO-André**